



FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

Procès-verbal

Séance du comité du 16 octobre 2019

09h30 – 11h00

à l'Espace Porte de Conthey, Rue de Conthey 20, 1950 Sion

Participants	Stéphane Coppey Niklaus Furger Gilbert Loretan Daniel Fournier Christophe Germanier Stève Lattion Christine Clausen David Melly Virginie Gaspoz
Excusés	Eliane Ruffiner-Guntern, secrétaire générale
Distribution	Comité

L'ordre du jour :

1.	Procès-verbal de la dernière séance Le PV de la dernière séance est approuvé.
2.	Commission de gestion (COGEST) : Analyse des processus de la Commission cantonale des construction (CCC) et du Secrétariat cantonal des construction (SeCC) : Questions de la COGEST au comité de la FCV La Commission de gestion (COGEST) a adressé le 20 septembre 2019 un courrier au Président de la Fédération des communes Valaisannes concernant l'analyse des processus de la Commission cantonale des construction (CCC) et du Secrétariat cantonal des construction (SeCC). Le comité discute les questions et adopte les réponses suivantes : 1) Les procédures pour obtenir une autorisation de construire de compétence cantonale durent-elles particulièrement longtemps, et oui, à quoi cela est-il dû ? S'il ne faut pas généraliser, bon nombre de dossiers sont effectivement traités sur une durée beaucoup trop longue. A notre sens, même si la CCC et le SeCC prétextent souvent le manque de ressource et de personnel à leur disposition, le retard dans le traitement des dossiers provient principalement de leur gestion. Concrètement, au lieu de déterminer les services cantonaux qui devraient donner leur préavis, le SeCC envoie systématiquement les dossiers à tous les services pour préavis. Il serait également important de prioriser les services à consulter. A noter que ces services doivent répondre dans le délai imparti ce qui n'est pas toujours le cas (pas la faute de la CCC). Enfin et surtout, une fois les préavis obtenus, la CCC doit prendre une décision, y compris lorsqu'un service donne un préavis négatif.



FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

- 2) La CCC ou le SeCC demandent-ils beaucoup de documents et de justificatifs, notamment des expertises ou des documents complémentaires à ceux ordinairement nécessaires et si oui, à quoi cela est-il dû ?

Effectivement, le nombre de documents requis est souvent injustifié. On sent fortement une dérive de la part de la CCC et du SeCC de vouloir totalement se protéger, sans prendre aucun risque, au détriment du bon fonctionnement du système. Au nom de l'égalité de traitement, plusieurs justificatifs sont exigés même dans des dossiers mineurs. Cette attitude de confort se ressent également dans l'avancement des dossiers. A titre d'exemple, au lieu de délivrer une autorisation de construire conditionnée à l'obtention d'un document complémentaire (certificat énergie, constitution d'une servitude...), l'autorité ne délivre pas l'autorisation avant l'obtention de ces documents (perte de temps pour le requérant).

- 3) Les projets soumis à autorisation cantonale sont-ils significativement améliorés par les documents et expertises complémentaires sollicités par la CCC ?

En règle général, non, sauf si le document est nécessaire. A nouveau, par confort, on demande trop souvent tous les documents sans différenciation des dossiers.

- 4) Les décisions de la CCC respectivement les conditions posées dans les décisions de la CCC sont-elles facilement réalisables ?

Quelques décisions sont certes parfois difficiles à réaliser. Bon nombre de conditions, peut-être utiles mais pas nécessaires, engendrent par contre des coûts disproportionnés et sont donc difficilement justifiables, si elles ne relèvent une nouvelle fois que du confort de l'Autorité de décision.

- 5) La concrétisation de projets peut-elle être directement influencée par la procédure d'autorisation, notamment sa durée et les documents demandés ? Des projets sont-ils ralentis, renchérissés voire abandonnés à cause de cette procédure ?

Evidemment oui. Une durée disproportionnée de la procédure a souvent un coût pour le requérant qui peut conduire à une diminution de la qualité du projet, voire à son abandon.

Le comité charge la secrétaire générale de transmettre ces réponses à la COGEST.

3. Préparation de la rencontre avec le Conseil d'Etat

Le comité souhaite aborder et discuter les thèmes suivants :

1. Dans le cadre de certains prêts accordés à des tiers, un cautionnement ou une garantie de remboursement est demandée aux communes (i.e. pour un crédit forestier) : pourquoi une telle exigence du Canton ? Existe-t-il une base légale ?



FCV·VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

2. Concept cantonal de la mobilité 2040 : lors de l'examen du réseau des routes cantonales, un potentiel de redimensionnement du réseau d'environ 600 km a été identifié. La taille du réseau redimensionné serait ainsi de 1'200 km, soit environ deux-tiers du réseau actuel. Le potentiel de redimensionnement le plus important concerne les routes secondaires de montagne. Quelle sont les influences du redimensionnement sur l'entretien de ces routes ? Quelles sont les autres conséquences de cette démarche ?
3. Commission cantonale des constructions (CCC) : solutions pour améliorer et accélérer les procédures ?
4. Utilisation d'étiquettes autocollantes pour renforcer la sécurité du vote par correspondance: de notre point de vue, il s'agit d'une solution impraticable, administrativement complexe et risquée. Quelles sont les alternatives ?
5. Difficultés quant à la collaboration avec le Service de la Population et des Migrations: quelles mesures d'amélioration au niveau personnel ou organisationnel sont prévues ?
6. Bike Valais/Wallis : en 2016, le Canton a adopté la stratégie « Velo-Bike Valais/Wallis ». Le sous-projet "Bike Valais/Wallis" a été mis en place en tant que projet NRP pour une durée de 5 ans (jusqu'en 2019). RWO et ARVR ont fortement soutenu les sponsors du projet dans cette phase. De nombreuses destinations sont actuellement en phase de réalisation. Cela comprend l'homologation et la mise en œuvre des pistes cyclables. Problématiques :
 - Le processus d'homologation est trop compliqué, car de nombreux services sont impliqués.
 - A partir de 2020, le RWO et de l'ARVR ne seront plus liés contractuellement au projet. Cependant, il nous semble important de pouvoir compter sur deux coordinateurs de projet dans le canton, afin de représenter le Valais Romand et le Haut-Valais. Le RWO et l'ARVR doivent se voir attribuer les contrats correspondants. Nous estimons que la coordination doit être financée par le canton, puisque les destinations et les communes financent déjà la mise en œuvre.
7. Suite aux décisions du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal qui ont admis les recours, remettant en cause le nombre de nuitées retenu par la commune pour le forfait car non démontré avec des moyens de preuves suffisants, de nombreuses communes touristiques doivent modifier leur règlement sur la taxe de séjour forfaitaire. Que recommande le canton pour l'adaptation de ces règlements? Qu'est-ce qui est/sera accepté pour homologation? Est-ce que cela tiendra la route face à de nouveaux recours ? (baisse pure et simple du nombre de nuitées, et donc du montant à disposition pour le tourisme, compensation en augmentant le montant de la taxe de séjour, mise en place de moyens de suivi complémentaires...)
8. Surveillance des communes par le canton, en lien avec l'étude du Prof. Dr. Nuspliger : comment trouver le juste équilibre entre l'autonomie des communes et la surveillance du Canton.



FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

	9. Inscriptions au registre foncier : le traitement des inscriptions au registre foncier prend trop de temps. Quelles mesures sont prévues au niveau personnel et organisationnel ?
4.	Divers Pas de divers.

Prochaine séance du comité : Mercredi 27 novembre 2019, 16h00.

Pour le procès-verbal : E. Ruffiner, Secrétaire générale